

# Licence professionnelle OBA

Outils Biotechnologiques et Agro-écologiques  
au service des productions agricoles

## L'apprentissage : formation en alternance avec l'entreprise



Unité de formation  
Biologie / université  
de BORDEAUX

EPLEFFPA



BORDEAUX  
GIRONDE

# Et si je faisais ma Lpro en alternance avec une entreprise ?

## L'Apprentissage

- ✓ J'étudie et je suis en situation professionnelle en entreprise selon un calendrier défini
  - ✓ Je suis salarié
  - ✓ Je suis exonéré(e) des frais d'inscription (sauf CEVC) et je suis rémunéré(e)
  - ✓ J'acquiers des compétences métiers
  - ✓ Ma formation par apprentissage est un tremplin pour l'emploi ou la poursuite d'étude en apprentissage (ingénieur/Master)
- Attention : si je suis apprenti, je ne peux pas continuer à recevoir une bourse d'étude

# Calendrier 2023-2024 :

2023				2024								
Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	
1 Ve	1 Di	1 Me <small>Toussaint</small>	1 Ve	1 Lu <small>Jour de l'an</small>	1 Je	1 Ve	1 Lu <small>Lundi de Pâques</small>	1 Me <small>Fête du Travail</small>	1 Sa	1 Lu <small>27</small>	1 Je	
2 Sa	2 Lu	2 Je	2 Sa	2 Ma	2 Ve	2 Sa	2 Ma	2 Je	2 Di	2 Ma	2 Ve	
3 Di	3 Ma	3 Ve	3 Di	3 Me	3 Sa	3 Di	3 Me	3 Ve	3 Lu <small>28</small>	3 Me	3 Sa	
4 Lu <small>30</small>	4 Me	4 Sa	4 Lu <small>48</small>	4 Je	4 Di	4 Lu <small>1</small>	4 Je	4 Sa	4 Ma	4 Je	4 Di	
5 Ma	5 Je	5 Di	5 Ma	5 Ve	5 Lu <small>6</small>	5 Ma	5 Ve	5 Di	5 Me	5 Ve	5 Lu <small>30</small>	
6 Me	6 Ve	6 Lu <small>40</small>	6 Me	6 Sa <small>Ephémère</small>	6 Ma	6 Me	6 Sa	6 Lu <small>19</small>	6 Je	6 Sa	6 Ma	
7 Je	7 Sa	7 Ma	7 Je	7 Di	7 Me	7 Je	7 Di	7 Ma	7 Ve	7 Di	7 Me	
8 Ve	8 Di	8 Me	8 Ve	8 Lu <small>2</small>	8 Je	8 Ve	8 Lu <small>15</small>	8 Me <small>Fête de la Victoire</small>	8 Sa	8 Lu <small>20</small>	8 Je	
9 Sa	9 Lu <small>41</small>	9 Je	9 Sa	9 Ma	9 Ve	9 Sa	9 Ma	9 Je <small>Ascension</small>	9 Di	9 Ma	9 Ve	
10 Di	10 Ma	10 Ve	10 Di	10 Me	10 Sa	10 Di	10 Me	10 Ve	10 Lu <small>24</small>	10 Me	10 Sa	
11 Lu <small>37</small>	11 Me	11 Sa <small>Armistice</small>	11 Lu <small>30</small>	11 Je	11 Di	11 Lu <small>11</small>	11 Je	11 Sa	11 Ma	11 Je	11 Di	
12 Ma	12 Je	12 Di	12 Ma	12 Ve	12 Lu <small>7</small>	12 Ma	12 Ve	12 Di	12 Me	12 Ve	12 Lu <small>33</small>	
13 Me	13 Ve	13 Lu <small>46</small>	13 Me	13 Sa	13 Ma	13 Me	13 Sa	13 Lu <small>20</small>	13 Je	13 Sa	13 Ma	
14 Je	14 Sa	14 Ma	14 Je	14 Di	14 Me	14 Je	14 Di	14 Ma	14 Ve	14 Di <small>Fête nationale</small>	14 Me	
15 Ve	15 Di	15 Me	15 Ve	15 Lu <small>3</small>	15 Je	15 Ve	15 Lu <small>16</small>	15 Me	15 Sa	15 Lu <small>29</small>	15 Je	
16 Sa	16 Lu <small>42</small>	16 Je	16 Sa	16 Ma	16 Ve	16 Sa	16 Ma	16 Je	16 Di	16 Ma	16 Ve	
17 Di	17 Ma	17 Ve	17 Di	17 Me	17 Sa	17 Di	17 Me	17 Ve	17 Lu <small>25</small>	17 Me	17 Sa	
18 Lu <small>38</small>	18 Me	18 Sa	18 Lu <small>51</small>	18 Je	18 Di	18 Lu <small>12</small>	18 Je	18 Sa	18 Ma	18 Je	18 Di	
19 Ma	19 Je	19 Di	19 Ma	19 Ve	19 Lu <small>8</small>	19 Ma	19 Ve	19 Di <small>Pentecôte</small>	19 Me	19 Ve	19 Lu <small>34</small>	
20 Me	20 Ve	20 Lu <small>47</small>	20 Me	20 Sa	20 Ma	20 Me	20 Sa	20 Lu <small>Lundi de Pentecôte</small>	20 Je	20 Sa	20 Ma	
21 Je	21 Sa	21 Ma	21 Je	21 Di	21 Me	21 Je	21 Di	21 Ma <small>21</small>	21 Ve	21 Di	21 Me	
22 Ve	22 Di	22 Me	22 Ve	22 Lu <small>4</small>	22 Je	22 Ve	22 Lu <small>17</small>	22 Me	22 Sa	22 Lu <small>30</small>	22 Je	
23 Sa	23 Lu <small>43</small>	23 Je	23 Sa	23 Ma	23 Ve	23 Sa	23 Ma	23 Je	23 Di	23 Ma	23 Ve	
24 Di	24 Ma	24 Ve	24 Di <small>Réveillon de Noël</small>	24 Me	24 Sa	24 Di	24 Me	24 Ve	24 Lu <small>26</small>	24 Me	24 Sa	
25 Lu <small>39</small>	25 Me	25 Sa	25 Lu <small>52</small>	25 Je	25 Di	25 Lu <small>13</small>	25 Je	25 Sa	25 Ma	25 Je	25 Di	
26 Ma	26 Je	26 Di	26 Ma	26 Ve	26 Lu <small>9</small>	26 Ma	26 Ve	26 Di	26 Me	26 Ve	26 Lu <small>35</small>	
27 Me	27 Ve	27 Lu <small>49</small>	27 Me	27 Sa	27 Ma	27 Me	27 Sa	27 Lu <small>22</small>	27 Je	27 Sa	27 Ma	
28 Je	28 Sa	28 Ma	28 Je	28 Di	28 Me	28 Je	28 Di	28 Ma	28 Ve	28 Di	28 Me	
29 Ve	29 Di	29 Me	29 Ve	29 Lu <small>5</small>	29 Je	29 Ve	29 Lu <small>18</small>	29 Me	29 Sa	29 Lu <small>31</small>	29 Je	
30 Sa	30 Lu <small>44</small>	30 Je	30 Sa	30 Ma		30 Sa	30 Ma	30 Je	30 Di	30 Ma	30 Ve	
	31 Ma		31 Di <small>Saint-Sylvestre</small>	31 Me		31 Di		31 Ve		31 Me	31 Sa	

Bleu : formation : 18 semaines

Jaune : entreprise (congrés compris): 33 semaines

# Formation par alternance en entreprise

## L'Apprentissage :

### l'université de Bordeaux vous accompagne

Brochure  
Apprentissage  
Université  
Bordeaux



Contacte notre référente pédagogique en charge de l'apprentissage via le formulaire « contact » de la page d'accueil du blog de la Lpro, elle te guidera dans tes démarches

Conseils pour trouver ton entreprise :

Commence le plus tôt possible

Donne-toi le maximum de chances : aide de l'université/APECITA (pitch entreprises) pour la rédaction du CV, de la lettre de motivation, le ciblage des entreprises

# L'APECITA peut aussi vous aider dans votre démarche

Pour en  
savoir plus



**apecita**  
l'emploi agri/agro

AGRICULTURE, AGROALIMENTAIRE ET ENVIRONNEMENT

*Semaine de*  
**L'ALTERNANCE**

Du 20 au 26 avril

+ de 500 offres d'alternance

Découvrez des entreprises en live

des webinaires pour vous accompagner

100 % en ligne 🔍



**ALTERNANCE EN VUE**

Pour en  
savoir plus



**apecita**  
l'emploi agri/agro



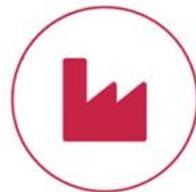
# Le contrat d'apprentissage

## Les modalités:



### L'APPRENTI

- Respecte un engagement vis-à-vis de l'employeur
- Accepte les contraintes du monde du travail
- Doit-être motivé par une alternance Formation/Entreprise



### LE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

- Intègre l'apprenti
- Encadre son travail
- Transmet son savoir-faire
- Accompagne, évalue et veille à l'acquisition des compétences



### LE TUTEUR PÉDAGOGIQUE

- Aide l'apprenti à s'inscrire dans une trajectoire professionnelle
- Encadre et participe à sa progression
- Evalue

# Le contrat d'apprentissage

## Les avantages:

90% d'insertion à 6 mois



Une synergie CFA/  
Entreprise

Un suivi complet des  
progrès de l'apprenti par le  
maître d'apprentissage



Une formation et l'acquisition  
de compétences  
opérationnelles pour une  
meilleure insertion dans le  
monde du travail

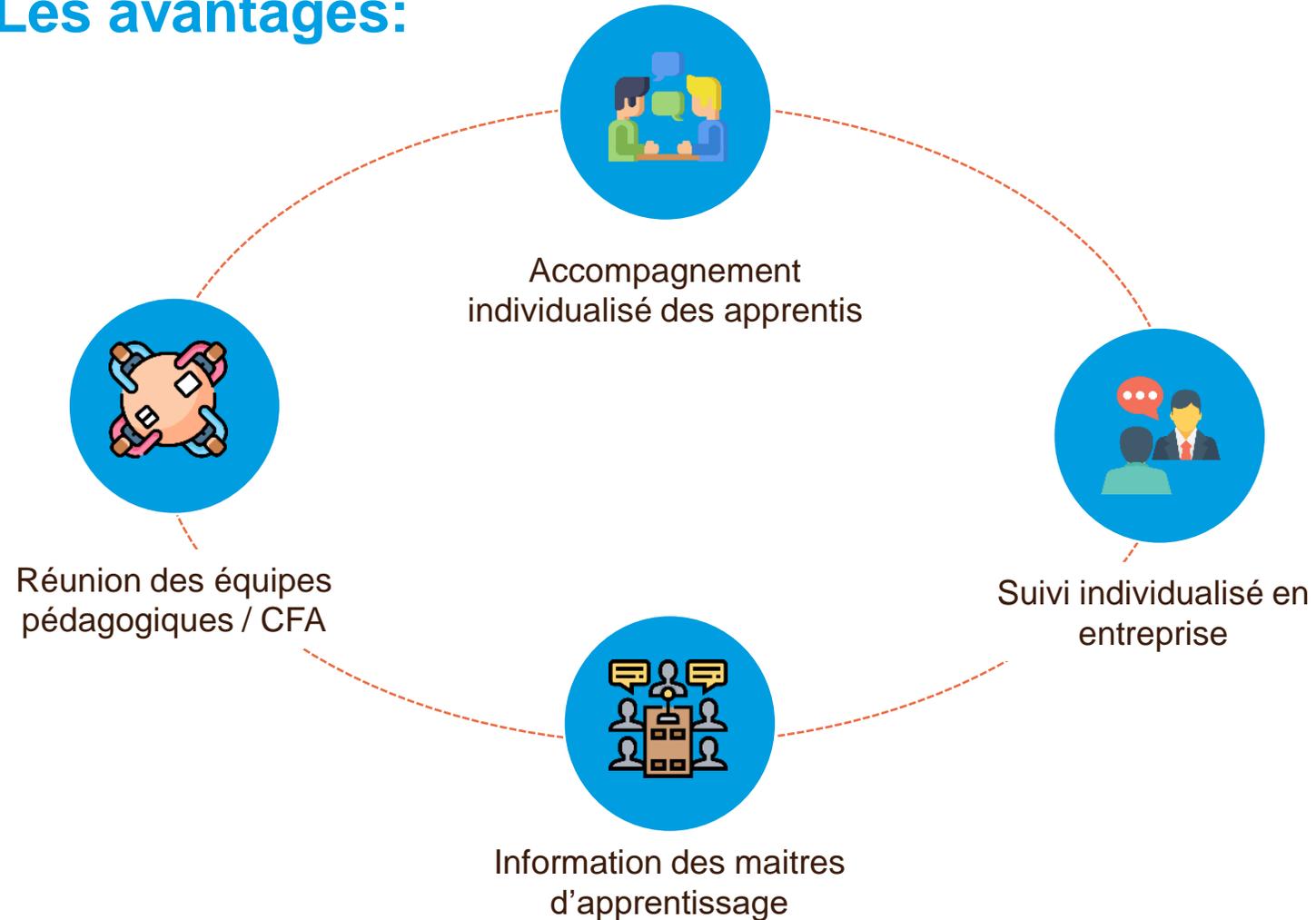


Un statut de salarié avec ses  
droits et ses obligations vis-à-  
vis de la structure d'accueil et  
du CFA

Congés payés : 2,5 jours par mois  
Protection sociale (maladie, maternité, paternité, retraite)  
Convention collective de l'entreprise (rémunération et avantages)  
Mutuelle  
Assurance chômage

# Le contrat d'apprentissage

## Les avantages:



# Le contrat d'apprentissage

## Les obligations:



Respecter le règlement intérieur de l'entreprise et du CFA de l'UB



Etre assidu en entreprise et au CFA de l'UB



Appliquer les consignes qui lui sont données



Effectuer les missions confiées par l'employeur qui doivent correspondre à la formation



Se présenter aux examens

# Le contrat d'apprentissage

## Les modalités:

### Rémunération brute mensuelle de l'apprenti

	18 - 20 ans	21- 25 ans	26 ans et +
1ère année	43% du smic* 734,95 €	53% du smic* 905,87 €	
2ème année	51% du smic* 871,69 €	61% du Smic* 1.042,61 €	100% du smic* 1.709,28 €
3ème année	67% du smic* 1.145,15 €	78% du Smic* 1.333,17 €	

\* Ou du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage s'il est plus élevé que le SMIC.

Le salaire de l'apprenti est exonéré des cotisations salariales, sur la part de la rémunération inférieure ou égale à 79 % du SMIC

Le salaire de l'apprenti n'est pas imposable, dans la limite du SMIC annuel, y compris en cas de rattachement au foyer fiscal des parents

Exonération de la CGS et de la CRDS

**Attention: Cumuler bourse et Contrat d'Apprentissage n'est pas possible**

# Le contrat d'apprentissage

## Les aides aux apprentis:



### Avantages financiers :

#### Le Brut = Le Net \*

> Le salaire de l'apprenti n'est pas imposable dans la limite du SMIC annuel, y compris en cas de rattachement fiscal des parents.

\*jusqu'à 26 ans

> Exonération de la CGS et de la CRDS

#### Prime d'activité :

> Les apprentis de plus de 18 ans peuvent bénéficier de la prime d'activité à condition que leur revenu mensuel net avant impôts soinet supérieur à 1047,55 €.

Vous devez faire la demande de prime d'activité sur le site de la caf.

**L'apprenti reste éligible aux aides au logement sur critère de revenus.**

# Le contrat d'apprentissage

## Les aides aux apprentis:

### Aides spécifiques aux apprentis :

#### > Exonération des frais d'inscription :

> Les droits de scolarité universitaires sont pris en charge par le CFA. Seule la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) est due.

#### > Congés examens :

> L'apprenti bénéficie de 5 jours ouvrés pour préparer ses examens. Pour les apprentis de l'enseignement supérieur, le congé est fractionné pour s'adapter au contrôle continu. Ce congé examen s'ajoute à la durée des congés payés.

#### > Aides au permis :

> Aide d'État d'un montant de 500 euros pour financer le permis de conduire B.

#### > Aide au premier équipement informatique

> Le CFA de l'Université de Bordeaux propose le prêt gracieux d'un IPAD pour toute la durée du contrat de l'apprenti.

#### > Mobili jeune :

> Permet de bénéficier d'une aide au logement prenant en charge une partie des loyers. Son versement peut atteindre 100€ / mois. Elle est gérée par Action Logement (simulation en ligne préalable possible).

#### > Hebergement / Restauration

> Des aides pourraient être versées pour contribuer aux dépenses d'hébergement et de restauration.



#### > Fonds social formation

> En cas d'imprévu, la Région Nouvelle Aquitaine peut fournir une aide financière couvrant une partie des frais de transport ou de logement. La demande est à effectuer sur le site de la région.

# Le contrat d'apprentissage

## Les aides aux apprentis:



### Le statut salarié et ses avantages :

#### > Trajet travail - domicile

> Si vous êtes en transport en commun :

> Les apprentis ont droit au remboursement de 50% de leurs frais d'abonnement couvrant leur trajet résidence habituelle-lieu de travail.

> Si vous êtes en transport individuel :

> L'employeur peut prendre en charge tout ou partie des frais de carburant engagés, si l'apprenti réside dans une zone sans accès aux transports collectifs.

#### > Couverture sociale et congés :

> L'apprenti bénéficie de la même couverture sociale que les autres salariés de l'entreprise et des mêmes droits à congés.

#### > Garantie Visale :

> Garantie relative au logement (complète et gratuite). Elle renforce le dossier et rassure le bailleur. Tout salarié du secteur privé est éligible s'il a moins de 31 ans.

# Le contrat d'apprentissage

---

## Le financement:

L'apprenti est exonéré des frais d'inscription: les droits de scolarité universitaires sont pris en charge par le CFA.

## **Une formation gratuite... et rémunérée !**

Les formations en apprentissage sont gratuites pour l'apprenti.  
Seuls, reste à la charge de l'apprenti son équipement professionnel et la CVEC

Le financement de la formation est assuré par un Organisme financeur ou l'employeur public.

# La recherche de contrat d'apprentissage

- ✓ Les entreprises peuvent bénéficier d'une aide exceptionnelle pour l'embauche d'un apprenti (valable pour tout contrat signé avant le 31/12/2023) :

› **6 000 € par apprenti**

Cette aide à l'embauche sera versée pour des embauches jusqu'au 31/12/2023, pour des apprentissages portant sur des diplômes allant jusqu'au Master (bac+5).

Les entreprises bénéficient de cette aide à condition de respecter un quota de contrats favorisant l'insertion professionnelle.